

Montrouge, le 17 mai 2018

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

L'Assemblée générale des actionnaires de Crédit Agricole S.A. s'est tenue mercredi 16 mai 2018 à la Maison de la Mutualité à Paris, en présence du Président Dominique Lefebvre et de Philippe Brassac, Directeur général.

Près de 800 actionnaires étaient présents. Avec un quorum de 74,49%, l'Assemblée générale a approuvé l'ensemble des résolutions proposées par le Conseil d'administration dont celle relative à la suppression du dividende majoré. Près de 15.400 actionnaires ont voté préalablement à l'Assemblée générale, dont plus de 53% par internet grâce au dispositif Votaccess. L'Assemblée a été retransmise en direct sur le site internet www.credit-agricole.com et est consultable en différé.

Après approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, l'Assemblée générale de Crédit Agricole S.A. a décidé la distribution d'un dividende de 0,63 euro par action et d'une majoration du dividende de 0,063 euro par action pour les actionnaires éligibles. Il s'agit du dernier dividende majoré versé par Crédit Agricole S.A. compte tenu de la suppression de la clause statutaire de majoration du dividende décidée par l'Assemblée générale.

Le dividende sera payé uniquement en numéraire. La date de détachement du coupon est fixée au 22 mai 2018 ; la date de paiement du dividende est fixée au 24 mai.

Par ailleurs, l'Assemblée générale a nommé, en qualité d'administrateur Philippe Boujut en remplacement de Jean-Pierre Paviet, qui a atteint la limite d'âge statutaire. L'Assemblée générale a renouvelé pour une période de trois ans les mandats de : Monica Mondardini, Renée Talamona, Louis Tercinier, Pascale Berger, et la SAS Rue La Boétie.

CONTACTS PRESSE CREDIT AGRICOLE S.A.

Charlotte de Chavagnac + 33 1 57 72 11 17
Olivier Tassain + 33 1 43 23 25 41
Pauline Vasselle + 33 1 43 23 07 31

charlotte.dechavagnac@credit-agricole-sa.fr
olivier.tassain@credit-agricole-sa.fr
pauline.vasselle@credit-agricole-sa.fr

Tous nos communiqués de presse sur : www.credit-agricole.com



Crédit_Agricole



Groupe Crédit Agricole



creditagricole_sa

CONTACTS ACTIONNAIRES INDIVIDUELS

N° vert : 0 800 000 777

contact-agricole-sa@relations-actionnaires.com

CONTACTS RELATIONS INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS

(+ 33(0)1 43 23 04 31

Investor.relations@credit-agricole-sa.fr

Disclaimer

Le présent communiqué est mis à la disposition des actionnaires de Crédit Agricole S.A. en application des paragraphes 1., d) et 2., e) de l'article 4 de la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 et des dispositions nationales applicables, notamment des articles 212-4 4° et 212-5 5° du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF) ainsi que de l'article 13 l'instruction AMF n°2005-11 du 13 décembre 2005 telle que modifiée. Il ne constitue pas un prospectus.

L'option relative au paiement du dividende en actions, décrite ci-dessus, n'est pas disponible pour les actionnaires résidant dans un pays pour lequel une telle option nécessiterait l'enregistrement ou l'obtention d'une autorisation auprès d'autorités boursières locales. Les actionnaires résidant hors de France doivent s'informer des éventuelles restrictions locales s'appliquant dans leur pays de résidence et s'y conformer. Les actionnaires doivent s'informer par eux-mêmes des conditions et conséquences relatives à une telle option et qui seraient susceptibles de s'appliquer en vertu de la loi locale. Pour les aspects fiscaux liés au paiement du dividende en actions, les actionnaires sont invités à étudier leur situation particulière avec leur conseil fiscal habituel. Lorsqu'ils décident d'opter pour le paiement du dividende en actions, les actionnaires doivent prendre en considération les risques associés à un investissement en actions. Ce communiqué est disponible en français et en anglais sur le site Internet de Crédit Agricole S.A. : <http://www.credit-agricole.com/Investisseur-et-actionnaire>